

L'enseignement supérieur agronomique et agro-alimentaire en France

Petit B., Tisserand J.-L.

in

Hervieu B. (ed.).

La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987

pages 43-62

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.09.66>

To cite this article / Pour citer cet article

Petit B., Tisserand J.-L. **L'enseignement supérieur agronomique et agro-alimentaire en France.**
In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen.* Montpellier :
CIHEAM, 1987. p. 43-62 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'enseignement supérieur agronomique et agro- alimentaire en France

Bernard PETIT

Maitre de Conférence - Chaire de Sciences Sociales et Formation

Jean-Louis TISSERAND

Professeur - Chaire de Zootechnie

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences Agronomiques Appliquées
ENSSAA - Dijon

L'organisation actuelle de l'enseignement technique agricole français, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, a 25 ans mais ses origines sont centenaires. La diversité actuelle des formes d'enseignement et la multiplication des options sont liées à de fortes traditions scolaires et culturelles ainsi qu'à la capacité de ce même enseignement de s'adapter aux mutations du monde agricole.

L'enseignement technique secondaire agricole créé par la loi du 2 août 1960, qui visait à articuler le système d'enseignement professionnel agricole aux autres systèmes d'enseignement professionnel, s'est intégré à l'ensemble du système éducatif (mêmes structures d'établissement, mêmes niveaux d'examen), tout en préservant l'originalité de son enseignement prioritairement structuré autour de la biologie et ouvert sur le monde agricole et rural, ainsi que ses méthodes pédagogiques.

Il regroupe 123 000 élèves en 1983-84, répartis dans 1 062 établissements de faible taille malgré une concentration progressive. Le cycle court (collège) domine. Le secteur privé rassemble 60 % des effectifs (alors qu'il ne représente que 30 % à

l'Education Nationale) contre 40 % au secteur public.

En 1984, 69 % des effectifs de l'enseignement technique agricole sont en cycle court, 26 % en cycle long (lycées), 6,2 % dans l'enseignement supérieur (techniciens et classes préparatoires aux Grandes Ecoles de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire).

Depuis 1970, le nombre des enfants d'agriculteurs et de salariés agricoles tend à diminuer (47 % des effectifs en 1983-84, avec une variation suivant les types d'établissement, alors même que les effectifs de l'enseignement agricole sont en légère augmentation. Parallèlement à l'accroissement du nombre des enfants d'origine non agricole (cadres supérieurs et cadres moyens), les débouchés de l'enseignement agricole se développent dans les secteurs para-agricole et agro-alimentaire.

Les lois de 1984 maintiennent le caractère spécifique de la vocation de l'enseignement technique agricole français sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, tout en le centrant sur la formation et l'évolution continue des qualifications des différents agents des secteurs agricole et agro-alimentaire, la participation au développement

agricole et à la mission de coopération internationale.

L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire relève de Grandes Ecoles ; Il est fortement centré sur un enseignement à orientation biologique visant à analyser les relations de l'Homme avec le Monde Vivant. Ces écoles dépendent, pour la plupart, du Ministère de l'Agriculture, alors que l'enseignement agro-alimentaire, plus récent, tend à se développer davantage à partir de l'Université depuis une quinzaine d'années.

Cet enseignement représente un potentiel important : 8 000 étudiants dont 500 étrangers, en 1985-86, répartis en 41 écoles, centres et instituts d'enseignement et de recherche, encadrés par 700 enseignants-chercheurs répartis dans 260 unités d'enseignement et de recherche. La petite taille des établissements est une caractéristique du système français plus qu'une spécificité de l'enseignement supérieur agronomique. Les établissements publics dominent par rapport au privé (5 900 élèves dans l'enseignement public, 2100 élèves dans l'enseignement privé). L'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, avec 684 étudiants, est la seconde école française en effectifs derrière l'École Polytechnique et se classe dans le peloton de tête des Grandes Ecoles (1).

La croissance des effectifs de l'enseignement supérieur agronomique est plus forte que celle de l'ensemble des écoles d'ingénieurs : de 1962 à 1983, 150 % de progression pour l'agriculture contre 70 % pour l'ensemble. Cette croissance s'effectue, soit par ouverture d'école (École Nationale Vétérinaire de Nantes,...), soit par accueil limité d'étudiants de l'Université (niveau DEUG).

On constate au niveau de toutes les filières de formation supérieure française, une augmentation générale des diplômes de l'enseignement supérieur, qui provient, d'une part, de l'augmentation du nombre de bacheliers et de celle du taux de poursuite des études supérieures. Les filières "fermées", dont l'accès est conditionné par une sélection (par concours ou sur dossier), ou contingenté en raison d'un nombre limité de places, augmentent plus vite que les filières "ouvertes", accessibles à tout titulaire du baccalauréat.

L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire est ouvert aux étudiants étrangers, notamment à ceux des pays en voie de

développement de langue française, et les accueille dans l'ensemble de ces établissements.

500 étudiants étrangers sont accueillis dans l'ensemble des établissements supérieurs chaque année, notamment en 3ème cycle (66 %). Ils proviennent essentiellement d'Afrique du Nord et Centrale, d'Asie (Thaïlande et Indonésie) du Proche-Orient et d'Amérique du Sud.

Des échanges permanents sont entretenus avec une soixantaine d'universités en Europe, Amérique du Nord et dans les pays en voie de développement.

Chaque année, les enseignants exécutent 500 missions à l'étranger : 350 pour la formation, 150 pour la recherche (un tiers dans la CEE, un tiers dans les PVD, un tiers en Amérique du Nord et dans l'Est-Européen).

Ces missions sont effectuées pour le compte de la CEE, de la FAO, des Ministères des Affaires Étrangères ou de la Coopération, du CIHEAM, ou à la demande des pays concernés ; elles consistent notamment :

- en la présentation de rapports à des réunions scientifiques ;
- en la participation effective ou direction de programmes de coopération scientifique et technique.

I - Différents types de formation supérieure

Quatre niveaux principaux de formation sont proposés par l'enseignement supérieur agricole français :

- **Techniciens Supérieurs** : (créés en 1965) ces cadres spécialisés, maîtrisant leurs techniques et capables d'en raisonner l'adaptation en fonction de l'évolution de l'agriculture, sont formés en deux ans d'études après le Baccalauréat ou le Brevet de Technicien Agricole. Cet enseignement est dispensé dans les lycées agricoles et établissements privés de même niveau. Il concerne 9 000 élèves répartis dans 130 classes (dont 40 privées), choisis sur dossier parmi 10 000 candidats. 3 400 diplômes concernant 19 spécialisations (couvrant les domaines de la production, de l'économie, des industries agricoles, du machinisme agricole, de la foresterie, de

l'agronomie tropicale) ont été délivrés en 1985 à 4 500 candidats (75 % de réussite à l'examen).

- **Ingénieurs Spécialisés** : 4 ans d'études après le Baccalauréat ou, pour un petit nombre, après le Brevet de Technicien Agricole, le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), permettent d'obtenir un diplôme d'Ingénieur d'application en matière de technique de production, d'économie, d'industries agro-alimentaires, de foresterie et de génie rural et techniques sanitaires.

Huit Ecoles Nationales d'Ingénieurs des Techniques (publiques) (ENIT) (première création en 1962) et sept Instituts Supérieurs d'Agriculture (privés) (première création en 1854) dispensent cette formation.

Les ENIT recrutent sur concours après un an ou parfois deux dans 14 classes préparatoires des lycées agricoles. Elles délivrent 340 diplômes différents par an, avec diverses spécialités : notamment, Horticulture (ENIT d'Angers) et Industries Agro-alimentaires (ENIT de Nantes). Trois écoles (Bordeaux, Clermont-Ferrand et Dijon) s'intéressent plus généralement à l'ensemble des problèmes agricoles.

Ces écoles forment toutes un certain nombre de fonctionnaires, en particulier l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Ruraux et Techniciens Sanitaires (Strasbourg) et l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (Nogent-sur-Vernisson). Ces deux dernières ont un concours commun avec les ENSA et forment environ deux tiers de fonctionnaires de l'Administration des Eaux et Forêts et du Génie Rural et un tiers de ingénieurs civils français et étrangers.

Recrutés sur dossier et entretiens, 460 ingénieurs en agriculture sont formés chaque année dans sept Instituts Supérieurs d'Agriculture privés dont l'un, l'Ecole Supérieure du Bois, recrutant parmi les élèves admissibles au concours commun des Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques, forme des Ingénieurs spécialisés pour les industries de transformation du bois - 30 à 40 % des diplômés sont d'origine agricole.

- **Docteurs Vétérinaires et Ingénieurs Agronomes** : ces études, durent cinq ans après l'obtention du Baccalauréat, sont sanctionnées par les diplômes de Docteur Vétérinaire ou d'Ingénieur Agronomie avec mention de l'école

d'origine : Ecole Nationale Vétérinaire (ENV), Institut National Agronomique de Paris-Grignon (INA-PG) ou Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) respectivement.

Quatre ENV (première création en 1762), sans hiérarchie entre elles, recrutent sur concours commun après un an de préparation dans des classes préparatoires spécialisées des lycées de l'Education Nationale. Après quatre ans d'études, 520 à 540 diplômés sont délivrés chaque année.

L'Institut National Agronomique et les quatre ENSA (première création 1826), l'Ecole Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIAA) et l'Ecole Nationale de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation de Dijon (ENSBANA) recrutent sur la base d'un concours commun après deux années de préparation organisées dans des classes spécialisées des lycées de l'Education Nationale.

L'INA-P-G, les ENSA de Montpellier et Rennes et l'ENSIAA dépendent du Ministère de l'Agriculture et les trois autres (ENSA de Nancy et de Toulouse et ENSBANA) du Ministère chargé des Universités. Toutefois, un groupe ad hoc assure une coordination efficace de cet enseignement qui vise à former des Ingénieurs "de conception" maîtrisant l'analyse globale des problèmes du secteur agricole et susceptibles d'en raisonner les méthodes d'amélioration. Le flux annuel de diplômés est de 600 ingénieurs.

Outre le 1er cycle, qui se déroule dans les classes préparatoires, la formation à l'INA-PG et dans les ENSA comprend deux cycles ; le 2ème cycle, d'une durée de deux ans, est sanctionné par le diplôme d'Agronomie Générale (DAG). Il doit être complété par une troisième année de 3ème cycle, permettant d'obtenir le diplôme d'Ingénieur Agronome délivré par l'école où a été suivi le 2ème cycle (DAG). Le diplôme d'Agronomie Approfondie peut être préparé à l'INA-PG, dans une ENSA ou dans un centre de 3ème cycle.

- **Ingénieurs du Ministère de l'Agriculture et Doctorat** : les écoles d'application des ENSA et des ENV ainsi que 3 écoles de spécialisation et 4 centres de formation de 3ème cycle) parachèvent une formation la portant jusqu'à 6 à 7 ans après le Baccalauréat : Ingénieurs du Génie rural des Eaux et Forêts (ENGREF), Ingénieurs d'Agronomie (ENSSAA de Dijon) et Vétérinaires Inspecteurs (ENV de Maisons-Alfort).

Les écoles d'application de l'INA-PG et des ENSA accueillent des élèves fonctionnaires mais aussi des Ingénieurs civils à titre français et étranger.

Les écoles spécialisées concernent l'horticulture (Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture), l'architecture paysagiste (Ecole Nationale Supérieure du Paysage) et l'Agronomie des régions chaudes (Centre National d'Etude Agronomique des Régions Chaudes (CNEARC) Montpellier).

De plus, de nombreuses chaires de l'INA-PG et des ENSA constituent, conjointement avec des équipes universitaires, des centres de préparation de thèses.

Le flux de formation est d'environ 100 fonctionnaires par an auxquels s'ajoutent 150 doctorats de divers niveaux.

La **figure 1** et la carte se proposent de résumer l'organisation et la localisation de ces 41 établissements qui constituent l'enseignement supérieur agronomique français. Cet enseignement couvre l'ensemble des secteurs voisins de l'Agronomie, sauf, peut-être, la pisciculture et l'halieutique qui restent très largement tributaires de l'enseignement universitaire.

II - Les objectifs de formation

1. Importance relative des différents débouchés

Si les techniciens supérieurs agricoles ont des débouchés surtout centrés sur les secteurs professionnels agricoles et para-agricoles (63 % des diplômés sortis en 1980), l'éventail des emplois est beaucoup plus large et plus diversifié pour les ingénieurs.

Les ingénieurs des techniques (ENIT) et des écoles supérieures d'agriculture (ESA) évoluent sur les mêmes secteurs d'activités que les ingénieurs de conception (INA et ENSA) avec des profils de poste différents. Sans exclure l'existence de concurrences et de recouvrement possible de fonctions, la concurrence joue davantage entre écoles de même niveau.

Les tendances actuelles de répartition entre secteurs d'activité et les évolutions d'effectifs des

ingénieurs (INA et ENSA) que nous allons donner (2) restent valables pour les ingénieurs d'application (BAC + 4), avec des effectifs plus faibles dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les secteurs **administration et enseignement-recherche** (publics et privés), relativement stables globalement, occupent un peu moins de la moitié des ingénieurs en exercice. Le secteur public dans son ensemble ne représente pas plus de 30 % des effectifs.

L'**administration** et les **organismes officiels** avec 12 % en 1985, relativement stables, enregistrent des évolutions internes : diminution de l'administration de l'agriculture (corps techniques et administratifs des services centraux et territoriaux), augmentation des autres ministères, des collectivités territoriales et des sociétés d'économie mixtes.

Dans le secteur de l'**enseignement** et de la **recherche** (22 %), l'enseignement secondaire agricole public a connu son apogée de recrutement dans les années 70-75. Il comporte un fort pourcentage de classes d'âge moyen. Il est en déclin relatif depuis 1980. Il est de même pour l'enseignement supérieur agronomique. Alors que l'**enseignement général**, les **centres de formation** et **instituts privés** sont en net développement. La recherche publique (INRA, ORSTOM, CNRS, CIRAD, Centres Techniques de Recherche) et privée sont en légère augmentation.

Le secteur privé, qui se caractérise par l'importance des effectifs dans les domaines industriels et des organismes professionnels et économiques agricoles, emploie plus de la moitié des ingénieurs.

Plusieurs branches sont en expansion :

- très rapide pour les **industries agro-alimentaires** (7 %) ;
- plus modérée pour les **industries non alimentaires** et le **commerce** (19 %) ;

- rapide pour les groupements professionnels et inter-professionnels (13 %) qui ont une population jeune. Le secteur associatif, fédératif et syndical est actuellement le plus porteur.

D'autres secteurs privés sont plus stables ou en perte de vitesse : **Crédit-Coopération - Mutualité Sociale Agricole** (9 %) sont en déclin, alors que le secteur **bancaire** (autre que le **Crédit Agricole**)

(1,4 %) est en croissance lente. Les professions "**exploitants agricoles et entreprises de production**" (10 %), composées de populations âgées, diminuent.

Dans le secteur des **professions libérales, sociétés ou organismes d'études, conseil-assistance** (6 %), à peu près stable, les sociétés d'études sont en nette progression.

On observe, depuis plusieurs années, une diversification des débouchés avec une tendance générale à la diminution des secteurs directement liés à l'agriculture au profit des autres secteurs, comme les industries agricoles et alimentaires. Des différences apparaissent entre les écoles, notamment dans la répartition entre sous-secteurs et suivant la spécialité de certaines d'entre elles. On constate par ailleurs une mobilité (professionnelle, géographique) importante au cours des dix premières années de carrière, surtout dans le secteur industriel.

Les emplois dans les pays du tiers-monde sont moins recherchés, tant en raison de la réduction du marché de l'emploi, que de la difficulté de réinsertion en France pour les non-fonctionnaires, la coopération étant très prisée au cours du service militaire.

2. Les programmes

L'originalité des formations supérieures agronomiques françaises, quels que soient les niveaux de formation et les filières, est d'avoir privilégié l'accès aux sciences biologiques par rapport aux autres domaines de formation qui sont les sciences de l'ingénieur (math.-physique, chimie, génie, etc.) et les sciences sociales (économie et sociologie rurales, expression et communication, etc...). La très grande souplesse d'adaptation du système "Grandes Ecoles" aux besoins économiques à court terme a permis de diversifier les filières de formation proposées par les écoles ; néanmoins, les enseignements agro-alimentaires n'occupent pas actuellement une place suffisante en rapport avec l'expansion rapide de ce secteur d'activités prioritaire pour l'économie nationale qui a besoin d'un plus grand nombre à la fois de spécialistes et de généralistes.

Les tendances actuelles ne sont pas les mêmes suivant les filières. Pour les techniciens supérieurs (BAC + 2), la multiplication des options (19) a conduit à des spécialisations étroites de ces agents qui peuvent engendrer une moindre

mobilité professionnelle ultérieure et rendre difficile le passage d'une filière de formation à une autre. Depuis 1983, 12 établissements effectuent une expérimentation du Brevet de Technicien Supérieur Agricole par Unité de Valeur (UV) dans quatre des options, qui repose sur une pédagogie par objectifs.

Trois grandes orientations déterminent l'organisation de cette expérimentation :

- l'analyse du métier et des qualifications nécessaires constitue un élément fondamental pour la construction des UV ;

- à la logique de l'examen national final couperet, se substitue un dispositif comportant une évaluation continue (interne à l'établissement) des acquis créditant l'étudiant d'UV et une évaluation finale externe reposant sur l'activité du stage (capacité de gérer une situation professionnelle) qui automatisent davantage les équipes pédagogiques (valorisation des situations locales et articulation de la formation avec des actions de développement local) ;

- lutte contre l'échec scolaire par des apprentissages différenciés, un soutien pédagogique et par une capitalisation des UV permettant une articulation ultérieure entre formation initiale et continue.

Il y a une différence sensible d'évolution des formations des ENIT (BAC + 4) et de l'INA-PG et des ENSA (BAC + 5). Sauf pour celles d'entre elles qui sont spécialisées (Horticulture, agro-alimentaire, forêts et travaux ruraux), l'optique actuelle des ENIT reste toujours de former des ingénieurs de terrain très orientés sur les applications des techniques agricoles. Elles conservent une formation générale scientifique et technique importante (mise à niveau en disciplines générales et formation scientifique en 1ère année, sciences agronomiques en 2ème année) débouchant sur une formation méthodologique large et un stage (productions animales, productions végétales et agronomie, sciences économiques, etc.).

Les débats actuels portent sur le passage à BAC +5 de ces filières. La décision est prise par les Ecoles Supérieures d'Agriculture privées, l'alternative en cours de discussion pour les ENIT est l'allongement de la durée des classes préparatoires de un à deux ans dans le cadre des lycées agricoles ou l'intégration de cette deuxième

années à la formation des ENIT avec création d'un nouveau programme (Ier cycle de deux ans, IIème cycle de trois ans).

Les ENSA, au contraire des ENIT, ont tendance à diversifier leurs spécialisations de manière plus fine. Mais là aussi, un débat a été lancé entre les écoles, sur les orientations possibles entre une formation d'ingénieurs de conception peu spécialisés dans une optique de filière, ou une formation de spécialistes de très haute technicité dans un domaine scientifique et technique pour la recherche, une conciliation de ces deux points de vue étant de proposer une formation polyvalente conçue en termes de filière, mais ouverte à une formation hautement spécialisée pouvant se poursuivre au-delà de BAC + 5 qui soit sanctionnée par un doctorat (Rapport Mothes). Un renforcement des enseignements fondamentaux de 1ère année, notamment dans les sciences fondamentales, les sciences sociales et de la communication et l'informatique serait alors envisagé.

Les méthodes d'enseignement varient beaucoup d'un établissement à l'autre et à l'intérieur des établissements suivant les chaires et en fonction de l'avancement dans les années d'études suivant les spécialisations choisies.

D'une manière générale, si le triptyque cours *ex cathedra*, travaux pratiques et travaux dirigés est relativement fréquent en 1ère année, voire en 2ème année, au cours du Tronc commun de formation, d'autres pratiques pédagogiques encore insuffisamment développées sont utilisées depuis les deux dernières décennies, qui visent à motiver et à responsabiliser les étudiants, à développer leur prise en charge de leur propre formation, ainsi qu'à les mettre en relation avec les réalités professionnelles et sociales du monde agricole et rural et du secteur agro-alimentaire.

Les méthodes de travail en groupe et en équipe tendent à se développer au cours de la dernière année d'étude, les moyens audiovisuels sont utilisés de façon moins systématique. L'informatique comme outil de calcul scientifique se développe beaucoup, notamment dans les travaux de dernière année ainsi que l'utilisation de logiciels professionnels agricoles. Les innovations les plus marquantes sont sans doute la généralisation de la politique des stages variés et des rapports de stage dans tous les établissements (stages en exploitation agricole, stages en entreprise industrielle, stages en

laboratoire ou centre de recherche, stages à l'étranger, etc.), avec des objectifs divers : observation, connaissance d'un milieu, mise en situation de responsabilité, pouvant occuper des temps importants (jusqu'à 6 mois dans une année) et des coefficients importants dans la scolarité. Les visites (d'exploitation agricole, d'entreprise, de coopérative, etc.) et les voyages d'études sont aussi des moyens d'enseignement très utilisés.

Les mémoires d'études (ou de fin d'études) sont également généralisés dans le cadre de spécialisations, comme un des moyens privilégiés de formation par la recherche et d'autonomisation des étudiants.

La formation continue s'est développée, dans deux directions :

- l'institution, par le Ministère de l'Agriculture, en 1968, de formations supérieures permettant à des adultes ayant plusieurs années de pratiques professionnelles, d'accéder à des diplômes d'enseignement supérieur agronomique identiques à ceux des formations initiales correspondantes, pour les BTSA (en une seule année au lieu de deux) et pour le niveau ingénieur des techniques agricoles (en deux ans au lieu de quatre) dans le cadre de l'Institut de Promotion Supérieure Agricole (INPSA-Dijon), cette dernière évoluant maintenant vers des formations en alternance d'ingénieurs agro-alimentaires, sur cinq ans ;

- le développement, surtout depuis les lois de 1971 sur la formation professionnelle continue, de sessions de formation de courte durée par convention avec des organisations professionnelles, des entreprises industrielles, etc.; cette politique, à l'initiative des écoles en fonction de leur prospection du marché et de leur dynamisme, a donné lieu à un foisonnement d'initiatives portant sur tous les domaines professionnels concernés qui nécessiterait à lui seul une étude spécifique.

Les établissements de formation d'ingénieurs, en fonction de leur plus ou moins grande ancienneté d'implantation dans la région et l'insertion dans ses activités, ont pu, pour certains d'entre eux, développer une dominante régionale dans le recrutement et l'insertion d'une partie importante de leurs élèves, voire créer des spécialisations plus orientées vers les productions régionales, par exemple, élevage spécialisé pour l'ENSA de

Rennes, viticulture et cultures méditerranéennes pour l'ENSA de Montpellier.

En dehors des formations de techniciens supérieurs qui font l'objet d'expérimentations et de concertations pédagogiques coordonnées par l'Institut National de Recherches et d'Applications Pédagogiques (INRAP) et qui dépendent d'une commission nationale pour les programmes, les écoles d'ingénieurs disposent chacune d'une marge d'autonomie importante pour évaluer et adapter leurs formations. Il n'existe pas actuellement d'équivalent, au Ministère de l'Agriculture, du Comité National d'Évaluation des Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et de la commission interministérielle de prospective et d'orientation des formations supérieures, instituées par la loi de janvier 1984 pour l'Enseignement Supérieur.

Le taux moyen d'encadrement des étudiants est de: 1 enseignant pour 4,5 étudiants à l'INA et dans les ENSA ; et de 1 enseignant pour 7,5 étudiants dans les ENITA ; de 8,5 étudiants pour 1 enseignant dans les ENV.

En ce qui concerne l'enseignement privé, il est difficile d'avancer un taux d'encadrement tant en raison du nombre important d'enseignants-vacataires du secteur public et de la recherche que de celui des enseignants à temps partiel.

Les sections de techniciens supérieurs agricoles ont pour la plupart des enseignants qui encadrent également des formations de techniciens agricoles.

III - L'organisation

1. Les établissements

Si l'on excepte les classes de Techniciens Supérieurs qui, situées dans des établissements d'enseignement technique agricole, dépendent étroitement du service de l'enseignement du Ministère de l'Agriculture, les autres centres d'enseignement supérieur agricole sont des écoles ou instituts largement autonomes. Toutefois, les Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques de Nancy et de Toulouse font partie d'un Institut Polytechnique géré par l'Université. L'École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation de Dijon est rattachée à l'Université de Bourgogne. Toutes les

autres écoles ou instituts sont sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Actuellement, tout en gardant une grande autonomie, les établissements d'une même région ont tendance à se regrouper en institut dans le but d'unir leurs moyens pour une plus grande efficacité. C'est le cas notamment de l'Institut Supérieur Agro-Vétérinaire de Toulouse, complexe d'enseignement et de recherche associant l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, l'École Nationale de Formation Agronomique, l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan et le Centre de Toulouse de l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Des structures s'intéressant plus particulièrement aux problèmes des pays en développement ont été créées, notamment à Montpellier dans le cadre d'Agropolis qui regroupe 18 établissements orientés vers la recherche, la formation, le développement dans les domaines de l'agronomie, de l'agro-alimentaire ou de l'ingénierie. 1 000 enseignants ou chercheurs sont répartis sur 28 secteurs scientifiques. Agropolis est l'une des plus importantes concentrations scientifiques et géographiques à l'échelle mondiale spécialisée dans l'agriculture des zones méditerranéennes et tropicales, en particulier, dans le domaine de la formation d'agronomes, d'ingénieurs agro-alimentaires et de forestiers. Agropolis regroupe notamment :

- l'Institut Agronomique Méditerranéen (IAM) ;
- le Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC) ;
- la Section Ingénieurs Industries Agricoles et Alimentaires des Régions Chaudes (SIARC), Section Régions Chaudes de l'ENSIA ;
- l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF) (Forêts régions chaudes).

2. Les programmes

En ce qui concerne la formation des techniciens supérieurs, les programmes des différentes spécialités sont discutés dans des commissions mises en place par le Ministère de l'Agriculture, composées essentiellement de représentants de l'administration, de l'enseignement, de la recherche et de la profession agricole. Ils font l'objet d'une publication officielle par arrêté du Ministre de l'Agriculture.

Pour ce qui est des autres écoles, c'est soit le Conseil Général de l'École, soit un Conseil ad hoc (Conseil d'Orientation et de Perfectionnement) qui décide des programmes. L'administration, les enseignants et chercheurs et le secteur productif y sont représentés dans des proportions variables avec la nature des établissements. Cependant, dans le cas des Ecoles Nationales Vétérinaires, un programme commun aux quatre écoles est arrêté par le Ministère de l'Agriculture.

Si un contrôle pédagogique national est prévu pour la formation des Techniciens supérieurs, il existe une large autonomie dans les autres écoles pour les Chaires d'enseignement, et les enseignants par leur statut restent seuls responsables du contenu de leurs cours et de leurs méthodes pédagogiques.

La formation des Ingénieurs en agriculture dans les Instituts Supérieurs Agricoles est contrôlée par le Ministère de l'Agriculture par la délivrance d'un diplôme reconnu par l'Etat (Ingénieur en Agriculture).

3. Relations Enseignement-Recherche

Seules quelques recherches appliquées et expérimentales sont réalisées dans les exploitations agricoles appartenant aux centres de formation de techniciens supérieurs.

Dans les autres écoles d'enseignement supérieur agronomique, la situation est très variable en ce qui concerne la liaison avec la recherche. Les missions de recherche tiennent une place importante dans les Ecoles Nationales Vétérinaires, l'Institut National Agronomique et les Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques, les Ecoles d'application et les Centres de 3ème cycle. Dans les autres écoles, surtout dans les établissements privés, les activités de recherche concernent des secteurs limités et dépendent largement du dynamisme de certains enseignants.

La recherche dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique a pour principal objectif de maintenir la formation au niveau le plus élevé possible en contribuant de façon efficace à la formation permanente des enseignants-chercheurs et en mettant à la disposition des étudiants des méthodes de réflexion particulièrement efficaces (travaux de groupe et mémoires de fin d'études notamment).

Si un enseignement supérieur de qualité ne peut se concevoir sans activité de recherche, cette dernière constitue effectivement un appoint appréciable aux activités de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

L'enseignement supérieur agricole, qui est à l'origine de la création de la recherche agronomique, assure la formation initiale des chercheurs de l'INRA et contribue de façon importante à leur formation continue.

Le statut des chercheurs de l'INRA est parallèle à celui des enseignants de l'Enseignement Supérieur Agronomique et il existe de nombreuses passerelles entre ces deux corps. Des chercheurs sont affectés dans les chaires d'enseignement et la plupart des professeurs titulaires de chaires (ENSA et ENV) sont chargés des fonctions de Directeur de laboratoire de recherche de l'INRA. 73 laboratoires sont associés aux chaires d'enseignement regroupant 191 chercheurs INRA et 286 enseignants-chercheurs, dont 60 responsables d'unités de recherche. L'ensemble des activités de chaque chaire est coordonné par des discussions au sein du département scientifique (INRA) de rattachement ; il s'y ajoute des recherches financées directement par l'industrie ou la profession agricole qui ont généralement un caractère plus appliqué et permettent de prolonger les recherches plus fondamentales de l'INRA. Les enseignants apportent en outre leur concours aux commissions d'évaluation de la recherche, et aux jurys de concours scientifiques.

Il n'existe que très peu de crédits de recherche provenant directement de l'enseignement agricole mais l'INRA assure de façon normale le fonctionnement des laboratoires de recherche des chaires pour environ 40 à 60 %, le reste provenant de contrats avec des organismes privés. Des relations sont aussi développées avec les autres centres de recherche: (CNRS -Centre National de la Recherche Scientifique-, CEMAGREF -Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts-, CIRAD -Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement-, ORSTOM -Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération-, Institut Pasteur, CEA -Centre pour l'Energie Atomique-, IFREMER -Institut Français de la recherche pour l'exploitation de la mer).

Ce système assure, dans la grande majorité des cas, une bonne coordination des activités de recherche de l'INRA et de celles des établissements d'enseignement supérieur agronomique.

4. Le personnel enseignant

L'enseignement supérieur agronomique comprend 700 enseignants-chercheurs répartis dans 260 unités d'enseignement et de recherche qui correspondent à des chaires ou des départements. Sauf pour les Ecoles Supérieures d'Agriculture, qui ont un statut privé, la plupart des enseignants sont fonctionnaires titulaires. Le nombre d'enseignants contractuels est très réduit.

La présence de laboratoires de recherche (INRA) associés à ces unités permet aux établissements d'utiliser les compétences scientifiques des chercheurs dans les activités d'enseignement. Un certain nombre de vacataires et de conférenciers issus des milieux professionnels, de la recherche et des autres écoles assurent le pluralisme de l'information dans les différents domaines de la formation. Leur intervention complète, avec les stages, les mémoires, les visites et les voyages d'étude, l'articulation nécessaire de l'enseignement théorique avec les réalités professionnelles et le mouvement scientifique. Le principe des professeurs-visitants et des professeurs étrangers associés n'existe pratiquement pas dans l'enseignement supérieur agronomique français. Seuls quelques enseignants-chercheurs étrangers en année sabbatique participent chaque année aux activités des établissements.

Les statuts d'enseignants-chercheurs sont très nombreux (31 corps différents), compte-tenu de la diversité des écoles. Celui de l'INA-PG et des ENSA et des ENV leur donne les mêmes garanties statutaires qu'à l'Université. La segmentation des grades est plus importante qu'à l'Université (Professeur/Maître de Conférences/Maître-Assistant/Assistant). Le passage de l'un à l'autre a lieu par concours. Le recrutement des enseignants ne s'effectue pas par concours national comme à l'Université, mais par concours ouverts au niveau de l'école, ce qui n'est pas sans conséquence sur la mobilité géographique et le déroulement de carrière des enseignants. Les candidats sont recrutés dans la plupart des cas, à partir de trois types d'éléments : réalisation d'un cours et/ou mémoire, élaboration d'un programme d'enseignement et de recherche ou organisation

pédagogique d'une séquence d'enseignement, titres-travaux de recherche-services, suivant qu'il s'agit des catégories Professeur-Maître de Conférence ou Maître-Assistant. Ce mode de recrutement favorise généralement les enseignants déjà en place dans les écoles, mais permet également le recrutement des candidats issus de la recherche, des autres écoles ou de l'université. La possession de doctorats s'est développée au cours de la dernière décennie, elle est indispensable dans les unités d'enseignement et de recherche qui participent aux formations de 3ème cycle.

Les formations des enseignants à l'étranger sont encore peu développées, sauf dans certains domaines comme l'agro-alimentaire, l'économie,...

5. Les étudiants

Le recrutement des techniciens supérieurs s'opère sur dossier dans le cadre d'une Commission Nationale de Sélection pour les établissements publics (10 752 candidatures pour 4 045 admis en 1985) et suivant les modalités propres à chacun des établissements privés.

Les Ecoles Supérieures d'Agriculture (privées) recrutent, soit sur concours commun à certaines écoles, soit sur dossier, soit sur dossier et entretien.

L'INA-PG et les Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques, les Ecoles Nationales Vétérinaires, les Ecoles Nationales d'Ingénieurs des Travaux ont un concours commun à chacune des catégories d'écoles, le taux de sélection varie avec les filières (de 1/3 à 1/2). En fait, il faudrait prendre en compte le fait que les étudiants sont déjà sélectionnés à l'entrée des classes préparatoires sur dossier scolaire.

Les conditions d'accès des élèves titulaires de diplômes de l'enseignement secondaire technique agricole (BTAG, BTAO, et BAC D) sont très ouvertes dans les filières BTSA (BTAO : 38,2 %, BAC D : 14,8 % des admis en 1985), beaucoup plus restreinte au niveau des écoles d'ingénieurs et vétérinaires (de 1,6 à 0,4 % à l'INA-PG et dans les ENSA en 1971 et 1979). Les baccalauréats C et D sont, en effet, plus appropriés pour accéder aux classes préparatoires aux concours de l'INA-PG et des ENSA et ENV. L'accès difficile par les filières d'enseignement technique français, n'est pas propre à l'enseignement supérieur agronomique,

c'est une des caractéristiques de son système éducatif.

Il est difficile de définir le mode de calcul des coûts des études en raison des sources nombreuses et variées de financement des écoles, le poids relatif de ces sources pouvant varier d'une école à l'autre. Les principales sont constituées par :

- les ressources propres (frais de scolarité payés par les étudiants (de 23 à 30 % dans l'enseignement privé), les revenus d'exploitation ;
- les dotations financières du Ministère de l'Agriculture (inférieures ou égales à 50 % pour beaucoup d'établissements) ;
- les autres subventions (autres ministères, contribution des collectivités territoriales, notamment organismes publics régionaux et conseils généraux,...) ;
- la taxe d'apprentissage (très dépendante en volume des relations établies par chaque établissement avec les entreprises assujetties) ;
- les contrats d'études et de recherche et la participation indirecte de la recherche (INRA, Ministère de la Recherche), notamment par la participation à l'enseignement, des chercheurs des laboratoires annexés aux chaires et départements des écoles (Cf. tableau en annexe)

IV - Les grands problèmes Les débats

Si l'enseignement supérieur agronomique français apparaît, au niveau européen, comme l'un des mieux adaptés aux besoins du secteur agricole, l'évolution rapide des Sciences et des Techniques et la compétition internationale requièrent diverses adaptations structurelles qui lui sont indispensables pour produire les ingénieurs et spécialistes de haut niveau nécessaires à son rayonnement international.

Nous évoquerons brièvement les principaux problèmes en débat actuellement au sein de la communauté scientifique avec le Ministère de tutelle.

Le poids des traditions a conduit à une hiérarchie entre écoles supérieures agronomiques, qui peut être préjudiciable aux besoins de secteurs socio-

économiques en voie de croissance rapide et importants comme les industries agro-alimentaires, notamment dans le choix qu'effectuent les étudiants à l'issue des *cursi* communs à ces écoles, où l'on constate une dévaluation relative des écoles agro-alimentaires, en particulier dans le domaine de la transformation des produits.

Si l'autonomie de fonctionnement des établissements leur a permis le développement de nombreuses initiatives, leurs petites tailles, la faiblesse de leurs effectifs d'élèves et d'enseignants-chercheurs et la multiplication des filières présentent plusieurs types d'inconvénients:

- la création, par les universités, d'Instituts Universitaires de Technologies (IUT) formant des diplômés (DUT) à des qualifications proches de celles des techniciens supérieurs, engendre des concurrences sur le marché de l'emploi ;

- le cloisonnement entre établissements et l'absence de coordination des initiatives prises par les établissements ont amené le Ministère de l'Agriculture à susciter une plus grande collaboration, voire le regroupement des établissements pour constituer des unités à effectifs d'étudiants et d'enseignants-chercheurs comparables à ceux des pays les plus développés. Plusieurs hypothèses sont débattues : la création d'établissements régionaux polytechniques, regroupant dans une même entité des filières différentes de formation, et articulés avec l'Université, un exemple étant donné par l'Institut Supérieur Agro-Vétérinaire de Toulouse, ou alors, des regroupements plus fonctionnels par groupes distincts d'écoles ayant les mêmes filières de formation (ENSA/Ecoles Vétérinaires/ENIT-Ecoles d'Agriculture privées). Il convient aussi de mieux coordonner les formations agronomiques et vétérinaires ;

- le cloisonnement des écoles a conduit à une très grande dispersion des statuts d'enseignants-chercheurs qui restent attachés à leur établissement : 36 structures d'emplois différents dont 31 corps de fonctionnaires distincts. Facteurs de sclérose des établissements, ils conduisent à un manque de mobilité fonctionnelle et géographique des personnels. Une réforme visant à simplifier les statuts et à nationaliser les concours de recrutement comme à l'Université est en cours d'étude ;

- les réformes récentes (Loi du 26 janvier 1984 d'orientation de l'enseignement supérieur) posent notamment le problème de la politique qui va être suivie en matière de formation doctorale : diplôme d'Ingénieur Docteur et un seul Doctorat de type Ph. D. remplaçant le Doctorat de 3ème Cycle et le Doctorat d'Etat et permettant d'harmoniser le système français avec celui des pays les plus développés et de mieux situer nos diplômes au niveau international et notamment européen. L'habilitation des établissements du Ministère de l'Agriculture à délivrer ces diplômes est posée. Le recentrage actuel des centres de 3ème cycle universitaire sur les disciplines fondamentales se prête mal, en outre, à la préparation de thèses agronomiques sur des sujets technico-économiques. Enfin, la création, par les Grandes Ecoles françaises, d'une formation "Mastère", suivant le modèle anglo-saxon, pose le problème du positionnement de cette formation par rapport au Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA).

En ce qui concerne les échanges Nord-Sud et l'institution d'un nouvel ordre économique mondial allant dans le sens d'un meilleur rééquilibrage des échanges et du développement des scolarités, les organisations internationales (FAO, UNESCO, BIT, CIHEAM) pourraient contribuer à leur meilleure prise en compte dans l'organisation des programmes d'enseignement (contenus de formation, stages, etc...) et par le développement d'une politique plus structurée des échanges (professeurs visitants, jumelages d'écoles, etc.). La formation d'ingénieurs civils étrangers issus des pays francophones notamment, souffre actuellement de la dispersion des établissements universitaires et de l'inadaptation des contenus d'enseignement proposés aux réalités locales auxquelles seront confrontés ces ingénieurs. Un regroupement d'un certain nombre d'enseignements et d'étudiants autour du Centre montpelliérain d'AGROPOLIS, à l'initiative du CIHEAM, en concertation avec le CNEARC et avec les différents partenaires concernés, pourrait constituer une piste de travail.

Bibliographie

- *L'Enseignement Supérieur Agronomique, Agro-Alimentaire et Vétérinaire*. - Annuaire 1985. - Paris : Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER). - Ministère de l'Agriculture (78, rue de Varenne - 75007 PARIS). - 633 p.
- **Mothes (J.)** - *Rapport sur l'organisation d'un Enseignement Supérieur des Sciences de l'Agronomie et des Industries Alimentaires*. - Paris: Ministère de l'Agriculture, juillet 1984. - 49 p. + annexes.
- *Les Ecoles d'Ingénieurs en Agriculture, leur contribution au développement agricole et rural français*. Conseil des Directeurs d'Ecoles Supérieures Privées, février 1982. - 56 p.
- *Les Etudes Supérieures Agricoles et Agro-alimentaires*. - In : **Chambres d'Agriculture**, supplément au n° 732, juin 1986. - 84 p.
- **Bloch (A.)**. - *L'Enseignement Supérieur Agricole et Agro-alimentaire*. - Paris : La Documentation Pratique, coll. "Activités-Formation Carrières, 1982. - 301 p.
- **Drou (M. N.), Hermelin-Guillou (C.), Lacroix (E.), Van de Walle (I.)**. - *Enseignements agricoles et Formation des Ruraux. Approche statistique* - Bureau des Etudes. - Paris : Ministère de l'Agriculture, Sous-Direction de la Recherche et des Etudes, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche.
- Enseignement et Formation continue agricoles. - In : **Annuaire Statistique**, année scolaire 1981-82. - Paris : Ministère de l'Agriculture. - 87 p.

Notes

(1) Ces chiffres n'incluent pas certains établissements de l'Université comme les Instituts Universitaires de Technologie préparant les Diplômes Universitaires de Technologie courts, les préparations aux Maîtrises de Sciences et Techniques (MST) et les Doctorats.

(2) Ces chiffres 1985 doivent être pris comme des ordres de grandeur et des indicateurs de tendances d'évolution (1980-85) s'appuyant sur différentes études partielles effectuées à la demande du Ministère de l'Agriculture, en l'absence d'une étude plus globale en cours.

Annexe

Tableaux, figures et carte

Figure 1

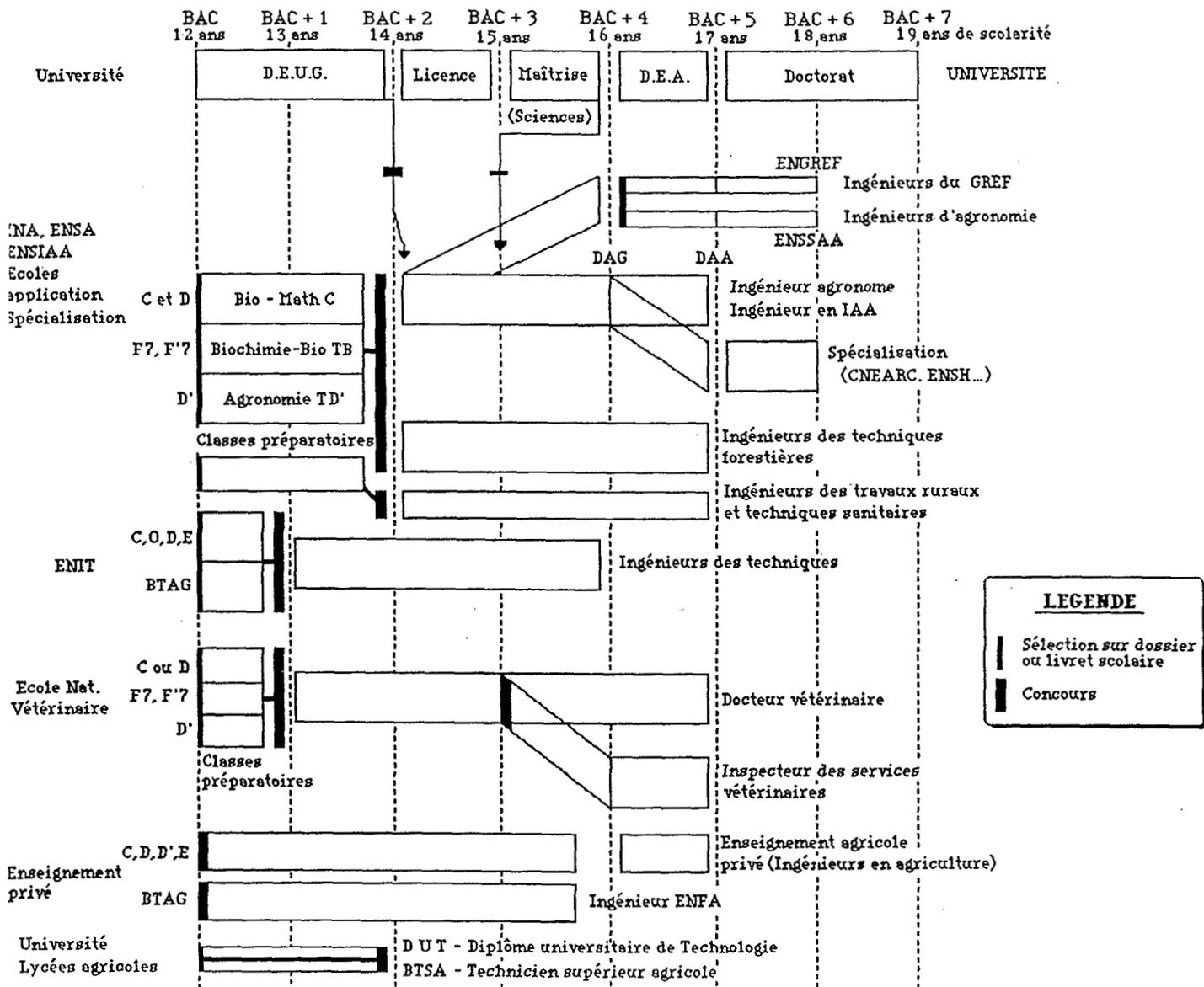


Tableau 1 : Brevet de Techniciens Supérieurs Agricoles (BTSA) (Bac + 2)

Le B.T.S.A. comporte 19 options couvrant l'ensemble des secteurs agricole et para-agricole :

- Economie et Technique de l'Entreprise Agricole (E.T.E.A.)
- Techniques Agricoles et Gestion de l'Entreprise (T.A.G.E.)
- Transformation, Distribution et Commercialisation des Produits Agricoles (TRADICOPA)
- Productions végétales
- Productions animales
- Productions horticoles
- Productions forestières
- Viticulture-Oenologie
- Machinisme agricole
- Protection des cultures
- Production de semences
- Maîtrise de l'eau en agriculture
- Protection de la nature
- Formation hippique
- Analyses agricoles, biologiques et biotechnologies
- Industries agro-alimentaires et biotechnologies
- Elaboration et commercialisation des vins et spiritueux
- Agronomie tropicale
- Agent de développement pour les régions chaudes.

Figure 2 : effectifs des élèves de l'enseignement technique agricole

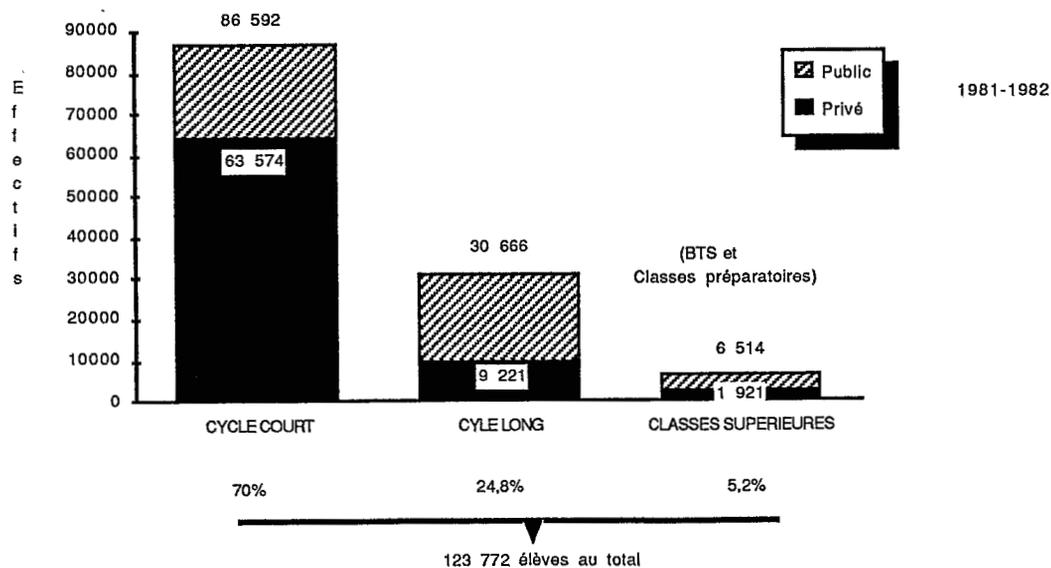
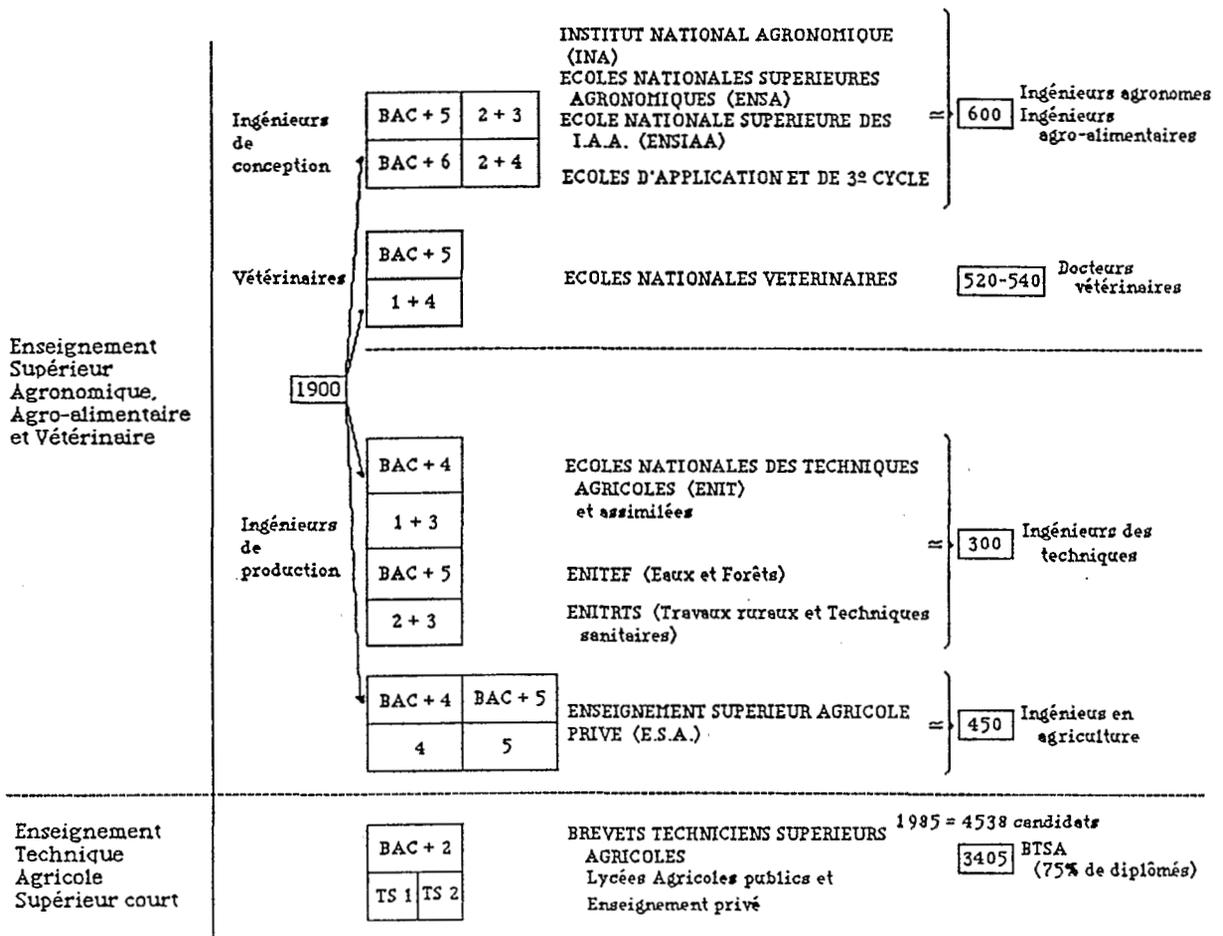


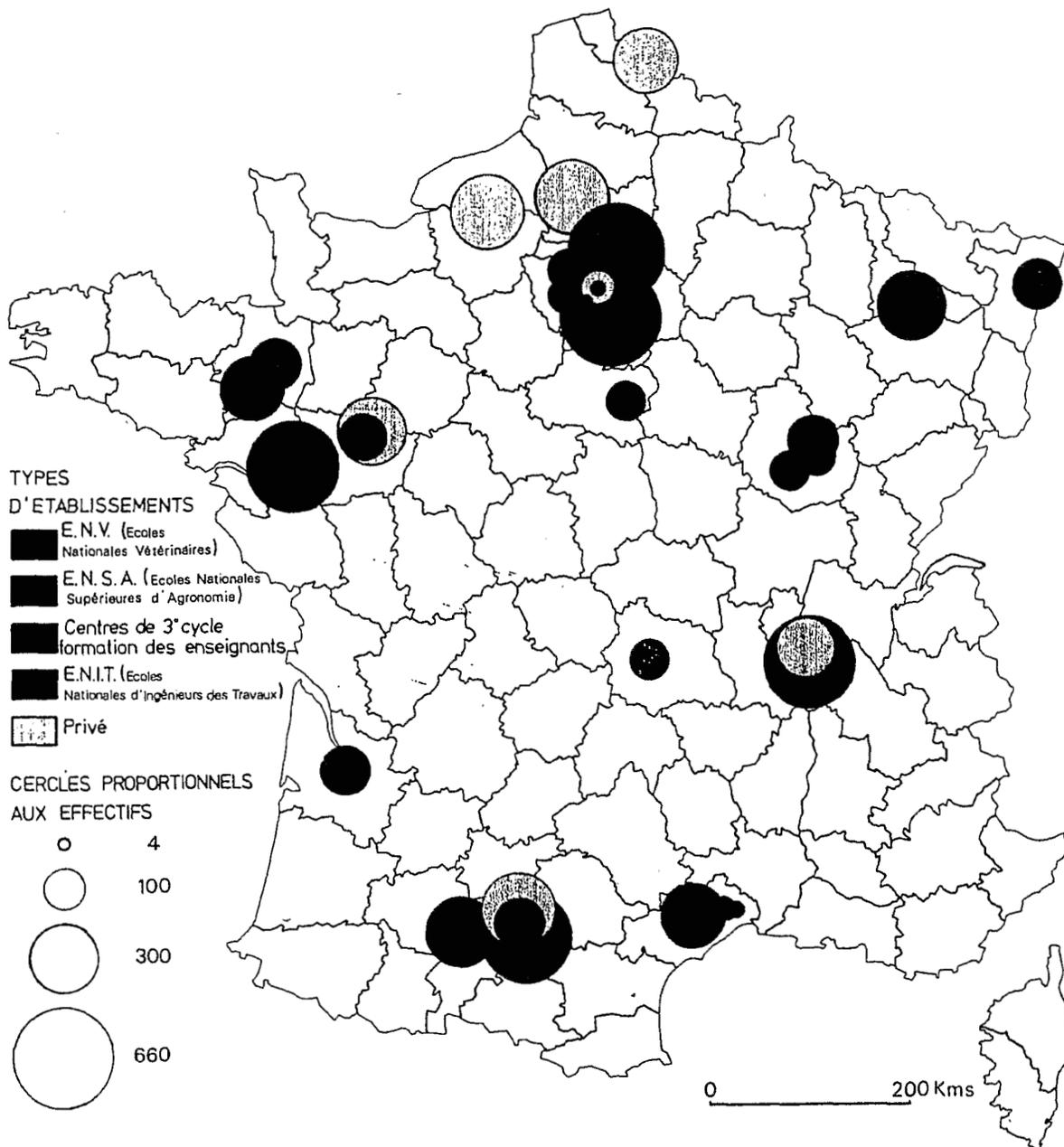
Figure 3

Les flux annuels d'étudiants de l'enseignement supérieur agronomique, agro-alimentaire et vétérinaire



CARTE DE FRANCE

**LOCALISATION ET EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE
AGRO-ALIMENTAIRE ET VÉTÉRINAIRE**



Source : Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R
 Réalisation : D.E.S.S de Cartographie
 Université Paris I
 Maquette : P. DUREY, H. PEUREY

type d'établissement	français		étrangers	diplômés	total
	élèves civils	fonc- tion- naires			
ENSA	1530	-	192	1722	23
École d'application ou de spécialisation	167	143	84	394	8
ENV	2269	30	103	2402	26
ENIT	723	298	32	1053	15
Ecoles d'ingénieurs privés	2124	-	19	2143	22
autres Ecoles	192	76	71	339	6
total	7005	547	501	8053	100

Tableau 2 : étudiants de l'enseignement supérieur. Effectifs par catégories et flux de diplômés par filières de formation.

Source des tableaux 3 à 7 : Ministère de l'agriculture, DGER.

	nbr de labo.	budget total (*)	personnel de l'INRA			enseig cherch. DGER
			cher.	ing.	autres	
ENSA	48	32 148	170	93	328,5	161
ENV	16	4 891	8	20	126,5	101
autres écoles	9	1 903	13	7	15	24
total	73	38 942	191	120	470	286

Tableau 4 : laboratoires présents dans les établissements d'enseignement supérieur et subventionnés par l'INRA (1985)

(*) hors personnel , y compris les contrats et autres ressources, en 1000 francs

	1	2	3	4	5	6	7
ENSA	269	118	169	159	238	3	956
Ecoles d'application, de spé. ou autres	85	11	15	21	22	3	105
ENV	249	1	122	85	235	-	692
ENIT	99	60	51	76	123	12	421
total	702	190	357	341	618	18	2226

Tableau 4 : personnels titulaires de l'enseignement supérieur public (1986)
 (1) enseignants, (2) ingénieurs, (3) personnel de laboratoire,
 (4) administration et intendance, (5) ouvriers et personnel de service,
 (6) autres catégories, (7) total

	budget total	budget de recherche et de développement
ENSA	70 091	8 055
Ecole d'application ou de spécialisation et autres écoles	27 482	1 203
ENV	80 549	4 043
ENIT	33 274	2 504
total	211 394	15 805

Tableau 5 : budgets des établissements publics de l'enseignement supérieur
 fonctionnement et opérations en capital, année 1985, en 1 000 f..

organismes internationaux	2,2
Ministère de l'agriculture	19,7
autres sources nationales	40,4
organismes publics régionaux	6,8
entreprises privées	23,9
divers	7,0

Tableau 6 : sources de financement (en %)

Tableau 7 : Liste des établissements d'enseignement Supérieur agronomique, agro-alimentaire et vétérinaire

Ministère de l'Agriculture :

Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques et des industries agro-alimentaires

Institut National Agronomique Paris-Grignon (INAPG)
16, rue Claude Bernard - 75231 PARIS CEDEX 05
Tél. : 43.37.15.50

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM)
9, Place Pierre Viala - 34060 - MONTPELLIER CEDEX
Tél. : 67.61.22.07

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes (ENSAR)
65, rue de Saint Briec - 35042 RENNES CEDEX
Tél. : 99.59.02.40

Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIA)
1, avenue des Olympiades - 91305 MASSY
Tél. : 69.20.05.23

Ecoles d'Application

Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF)
19, avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées (ENSSAA)
26, boulevard du Docteur Petitjean - 21000 DIJON
Tél. : 80.66.54.12

Ecoles de Spécialisation

Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes de Montpellier (CNEARC)
Avenue du Val de Montferrand - BP 5098
34033 MONTPELLIER CEDEX
Tél. : 67.54.55.33

Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles (ENSH)
4, rue Hardy - 78000 VERSAILLES
Tél. : 39.50.60.87

Ecoles Nationales Vétérinaires

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA)
7, avenue du Général de Gaulle - 94704 MAISONS ALFORT CEDEX
Tél. : 43.96.71.00

Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL)
2, route de Saint-Bel-Marcy-l'Etoile
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS
Tél. : 78.87.00.84

Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN)
La Chantrerie - Route Gachet - 44026 NANTES CEDEX
Tél. : 40.30.08.40

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT)
23, chemin des Capelles - 31076 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 61.49.11.40

Ecoles Nationales d'Ingénieurs des Travaux et Assimilés

Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (ENITF)
Domaine des Barres - 45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
Tél. : 38.97.60.20

Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Ruraux et des Techniques Sanitaires (ENITRTS)
1, quai Koch - 67000 STRASBOURG
Tél. : 88.35.67.72

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB)
1, cours du Général de Gaulle - 33170 GRADIGAN
Tél. : 56.04.03.03

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF)
MARMILHAT - 73370 LEMDES
Tél. : 73.92.52.36

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Dijon (ENITAD)
21, boulevard Olivier de Serres - 21800 QUETIGNY
Tél. : 80.46.30.01

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles d'Angers (Option Horticulture) (ENITAH)
Rue le Nôtre - 49000 ANGERS
Tél. : 41.48.36.24

Ecole Nationale des Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires de Nantes (ENITIAA)
Chemin de la Géraudière - 44072 NANTES CEDEX
Tél. : 40.40.03.00

Autres Ecoles

Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP)
6 bis, rue Hardy - 78000 VERSAILLES
Tél. : 39.53.98.89

Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-
Auzeville (ENFA)
BP 87 - 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Tél. : 61.73.04.25

Institut National de Promotion Supérieure Agricole (ENPSA)
4, rue des Champs Prévois - 21100 DIJON
Tél. : 80.66.72.27

Institut National de Recherche et d'Application Pédagogiques
(INRAP)
2, rue des Champs Prévois - 21100 DIJON
Tél. : 80.66.41.23

Ecole Nationale Supérieure Féminine d'Agronomie de Rennes
(ENSFA)
65, rue de Saint Briec
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 99.59.12.44

**Etablissements d'Enseignement Supérieure Agricole
Privé**

Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA)
24, rue Auguste Fonteneau
BP 748 - 49007 ANGERS CEDEX
Tél. : 41.88.58.12

Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan-Toulouse (ESAP)
271, avenue de Grande Bretagne - 31076 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 61.49.23.11

Ecole Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour
l'Agriculture
(ESITPA)
Rue Grande - 27100 VAL-DE-REUIL
Tél. : 32.59.14.59

Institut Supérieur Agricole de Beauvais (ISAB)
Rue Pierre Waguet - 60026 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 44.45.82.63

Institut Supérieur d'Agriculture de Lille (ISAL)
13, rue de Toul - 59046 LILLE CEDEX
Tél. : 20.30.83.14

Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA)
31, place Bellecour - 69002 LYON
Tél. : 78.42.10.78

Ecole Supérieure du Bois (ESB)
6, avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS
Tél. : 46.28.09.33

Ministère de l'Education Nationale

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
(ENSAT)
145, avenue de Muret - 31076 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 61.42.83.98

Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries
Alimentaires (ENSAIA)
2, avenue de la Forêt de Haye - 54500 VANDOEUVRE-LES-
NANCY
Tél. : 83.57.48.48

Ecole Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la
Nutrition et l'Alimentation (ENSBANA)
Campus Universitaire Montmuzard - 21000 DIJON
Tél. : 80.65.14.12